

Canada et de beaucoup d'autres personnes intéressées, y compris les travailleurs de l'acier de Hamilton?

**M. Simmons:** Monsieur le Président, je n'ai pas entendu le chiffre de personnes qui ont présenté des instances.

**M. Benjamin:** Trente-sept mille.

**M. Simmons:** Si l'on soustrait 37,000 de 25 millions, on constate qu'un nombre considérable de Canadiens n'ont pas écrit pour exprimer leurs vues et ne se sont pas prononcés pour ou contre la mesure. Si l'on soustrait de ces 37,000 le nombre de ceux qui ont été poussés à écrire par les tactiques du NPD, qui consistent à répandre la peur, on arrive à un chiffre très inférieur à 37,000.

Enfin, monsieur le Président, on m'a demandé si j'avais lu dans le hansard la réponse du ministre des Transports (M. Pepin). Je dois avouer que non, c'est l'une des rares réponses du hansard que je n'ai pas encore apprises par cœur.

**M. Blaikie:** Monsieur le Président, je voudrais interroger le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) sur deux points. Il a mentionné la date d'ajournement du 30 juin que prévoit le Règlement. Je me demande s'il est prêt à reconnaître que cet ajournement n'est nullement compromis. Nous ne pourrions siéger au-delà du 30 juin que si le gouvernement nous y obligeait, s'il faisait fi du nouveau Règlement et ne parvenait pas à s'entendre avec l'opposition sur les diverses propositions que nous avons faites concernant les modifications au tarif du Nid-de-Corbeau. L'opposition ne peut pas forcer le Parlement à siéger plus tard que le 30 juin. Seul le gouvernement peut le faire, en théorie, en rappelant le Parlement après cette date.

Le député a parlé de l'appel lancé par notre leader parlementaire, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) au leader parlementaire adjoint du parti conservateur, le député de Bow River (M. Taylor), pour qu'il unisse ses efforts à ceux de notre parti et se montre intraitable envers le gouvernement sur cette question. Le député a parlé du refus du député de Bow River de répondre à cette invitation. Selon moi, le rejet de cette invitation et le langage mielleux que le député de Burin-Saint-Georges a utilisé pour décrire le député de Bow River, sont autant de preuves que nous assistons aujourd'hui à une entente entre l'opposition conservatrice et le gouvernement libéral visant à renvoyer en comité les modifications au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, le parti conservateur voulant que ces modifications soient adoptées, car il s'attend fermement à prendre le pouvoir lors des prochaines élections. Ce n'est peut-être pas le cas. Cependant, ce parti tient pour acquis qu'il formera le prochain gouvernement et il veut que cette question soit réglée, car il subit les mêmes pressions économiques et de grosses sociétés que le parti libéral subit celles du Canadien Pacifique et d'autres grosses entreprises et il sait pertinemment

### *Prolongation des heures de séance*

que si les libéraux n'ont pas réglé cette question d'ici les prochaines élections, ce sera à lui de le faire, puisqu'il reçoit ses ordres des mêmes gens.

C'est pourquoi, monsieur le Président, le gouvernement libéral et l'opposition conservatrice sont tellement copains. Le parti conservateur veut que cette question soit réglée une fois pour toutes, afin de ne pas avoir à le faire. Il n'y a que le NPD qui s'opposera à ces intérêts financiers, il est le seul à pouvoir présenter une politique...

**Des voix:** Règlement!

**M. Blaikie:** ... garantissant le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau...

**Une voix:** Asseyez-vous.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre!

**M. Kilgour:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a fait là une affirmation calomnieuse. Je lui demande de la retirer.

**Le président suppléant (M. Corbin):** Il s'agit, selon la présidence, d'un débat. Le temps prévu pour les questions et les observations a expiré.

**M. Blaikie:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président; comme toujours, la vérité blesse.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a informé la Chambre que la période réservée aux questions et aux observations avait expiré. Cependant, plaît-il à la Chambre de permettre au député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) de répondre à l'observation précédente?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Corbin):** On n'est pas d'accord. Revenons au débat.

**M. Simmons:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Selon moi la Chambre en ne me permettant pas de répondre viole la disposition relative à la période des questions et réponses. Comment peut-il y avoir, monsieur le Président, une période de questions et réponses, si le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) peut faire de l'obstruction systématique en faisant traîner sa question en longueur et si je ne peux même pas y répondre? Il est clair que je dois avoir un peu de temps pour répliquer.

**Des voix:** Bravo!